

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2019-052

OBJET : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SOGETREL afin de remplacer des appuis télécom rue de Caen du 15 au 19 juillet 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SOGETREL est autorisée à empiéter sur la chaussée rue de Caen pour procéder aux remplacements des appuis télécom.

La circulation est maintenue.

Article 2 : Le stationnement est interdit au niveau des appuis télécom.

Article 3 : L'entreprise est chargée de la signalisation règlementaire et la commune de l'interdiction du stationnement.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SOGETREL,
- Madame la directrice de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 10 juillet 2019.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

